

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal est convoqué en séance publique, le MARDI 7 novembre 2023 à 19 heures à la mairie, salle du conseil.

A Ruffey-Lès-Beaune, le 3 novembre 2023

Pour le maire, Gérard GREFFE, empêché.
Le 1^{er} adjoint, Cyril VACHON

ORDRE DU JOUR :

Intervention de la gendarmerie au sujet de la vidéo-surveillance

- 1./ Approbation du compte-rendu de la séance précédente.
 - 2./ Compte-rendu des décisions prises par le maire par délégation.
 - 3./ Demande de subventions DETR travaux foyer rural et mairie (maison des activités)
 - 4./ Avenant n°2 convention communauté d'agglomération PLH Lotissement « le clos de la Lauve »
 - 5./ Compte-rendu réunions.
 - 6./ Informations-questions diverses.
-

PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Cyril VACHON, premier adjoint.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13 – Quorum : 7

Présents : – M. Cyril VACHON –M. Philippe WEMMERT– adjoints –Mme Aurore CRETIN- M. Sébastien FOL - M. Arnaud TARTARIN- Mme Magali GODARD M. Alain CLEMENT -M. Lionel BECLIER -Mme Patricia GUILLAUME – Monsieur David PARRAIN Mme Nolwenn BEROUJON Conseillers municipaux.

Excusés (excusés ayant donné pouvoir) : M. Patrick SCHWIRTZ a donné pouvoir à M. Cyril VACHON

Absents : M. Gérard GREFFE –

Secrétaire de séance : M. Alain CLEMENT

Monsieur le premier adjoint a invité la gendarmerie, le major Stéphane JACOB, et le Maréchal des Logis-Chef Pierre COUBRONNE, de la brigade de Beaune en vue de donner des explications sur la vidéoprotection. Les constats prouvent que la plupart des faits d'atteintes à la personne et/ou aux biens (tags, dépôts d'immondices, vols...) sont résolus grâce à la vidéoprotection Il faut faire en sorte de protéger les bâtiments (mairie, locaux communaux...) et les axes structurants. Certains conseillers expliquent que le territoire de la commune est vaste et que tous les chemins, hameaux ne peuvent être protégés. Il faut réfléchir à un programme sur plusieurs années ; Il existe un référent sécurité auprès de la gendarmerie de Dijon, plus à même de conseiller la commune sur le nombre et les lieux d'installation des caméras, sur le coût (environ 10 000€ la caméra), les subventions possibles, sur la durée de garde des vidéos saisies ainsi que sur la protection des données (RGPD).

Les gendarmes insistent sur la nécessité de faire preuve de vigilance, la période actuelle suite au changement d'heures étant propices aux cambriolages (18h/20h).

Le premier adjoint remercie la brigade pour son intervention et ouvre la séance du conseil municipal en demandant l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour (décision modificative au budget), ce que les conseillers municipaux acceptent.

1./ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

2./COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION.

Le premier adjoint rend compte des décisions prises par le maire suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal en date du 9 juin 2023 Néant

3./ DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR travaux foyer rural et mairie (maison des activités)

Le troisième adjoint revient sur les travaux envisagés pour le budget 2024 :

A./Changement des huisseries foyer rural.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le principe de

- De changement des dernières huisseries et d'une porte au foyer rural, ruelle de l'église, clôturant ainsi la rénovation des ouvrants du foyer rural
- Sollicite l'aide de l'État au titre de la DETR.
- Dit que les sommes seront prévues ainsi que la subvention éventuelle au budget 2024.
- Donne pouvoir au premier adjoint par empêchement du maire pour signer les devis correspondants une fois la subvention accordée.

Délibération exécutoire après transmission en sous-préfecture le 14 novembre 2023 et publication le 14 novembre 2023

B./ Changement des huisseries mairie (maison des activités du foyer rural)

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le principe de

- De changement des huisseries mairie (activités du foyer rural), 2, rue du pont
- Sollicite l'aide de l'État au titre de la DETR.
- Dit que les sommes seront prévues ainsi que la subvention éventuelle au budget 2024.
- Donne pouvoir au premier adjoint par empêchement du maire pour signer les devis correspondants une fois la subvention accordée.

Délibération exécutoire après transmission en sous-préfecture le 14 novembre 2023 et publication le 14 novembre 2023

4./ AVENANT N°2 convention communauté d'agglomération PLH/LOTISSEMENT LE CLOS DE LA LAUVE :

Le premier adjoint rappelle qu'une convention de partenariat avait été conclue dans le cadre du soutien aux projets d'écoquartiers avec la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud en vue de bénéficier d'une subvention de 80 000.00€, lors de la création du lotissement « le clos de la Lauve » Cette convention conclue initialement pour une durée de 3 ans, le 2 décembre 2019, a fait l'objet d'un avenant N°1 en date du 19 septembre 2022 en vue d'une prorogation jusqu'au 31 décembre 2023. Une première partie de la subvention a été perçue par la commune, le solde devant être versé à la fin du lotissement.

Or, les travaux de voirie ne pouvant pas être réceptionnés avant fin mars 2024, le conseil municipal sollicite la prolongation de cette convention pour une nouvelle durée d'un an jusqu'au 31 décembre 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

- Demande la prorogation de la convention qui nous à la communauté d'agglomération dans

ce cadre, par la rédaction d'un avenant n°2

- Donne pouvoirs au premier adjoint par empêchement du maire pour la signer.

Délibération exécutoire après transmission en sous-préfecture le 14 novembre 2023

Et publication le 14 novembre 2023.

5/ DELIBERATION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET (point rajouté à l'ordre du jour)

Les crédits budgétaires n'ayant pas été adoptés au bon article M 57 lors de l'adoption du budget, le conseil municipal, adopte à l'unanimité la décision modificative suivante :

DEPENSES – Nouveaux crédits	RECETTES
62878 82 500.00€	
6558 - 82 500,00€.	

Délibération exécutoire après transmission en sous-préfecture le 14 novembre 2023 et publication le 14 novembre 2023

5. BIS. COMPTE RENDU REUNIONS

La secrétaire de mairie fait le compte rendu d'une réunion d'informations à laquelle elle a assisté sur le pôle rénovation conseils du pays beunois ; ce service de proximité, gratuit et indépendant, a pour mission d'informer, de conseiller et d'accompagner les particuliers dans leur projet de rénovation énergétique de leur habitation, ainsi que leur permettre d'obtenir des aides financières le cas échéant. Renseignements peuvent être obtenus en mairie sur ce service et un article paraîtra prochainement dans le Rufféen.

Le premier adjoint rend compte également des diverses réunions tenues récemment au sujet :

- Des logements vacants : organisée par la communauté d'agglomération qui souhaite interpeller les maires pour comprendre la raison des logements vacants sur leur territoire afin de proposer des solutions pour remobiliser ce patrimoine avec des moyens adaptés ;

- Du moustiques-tigres et de sa colonisation encours sur Ruffey-Lès-Beaune : véritable fléau pour lequel on ne dispose pas de moyen de lutte efficace, mais pour lequel il va falloir adopter des bons gestes afin d'éviter la propagation. Là encore, un article paraîtra au printemps dans le Rufféen

- De la présentation du Schéma Départemental d'Analyse et de Promotions du volontariat du SDIS, lequel souhaite promouvoir le volontariat des sapeurs-pompiers afin de continuer à assurer les secours dans de bonnes conditions face à l'attente des administrés. Le SDIS souhaite également réorganiser les CPI pour éventuellement regrouper le nôtre avec celui de Corberon/Corgengoux et le baser à Marigny-Lès-Reullée. À l'issue de cette projection (et celles des autres CPI, Merceuil, Santenay...) le premier adjoint a invité le directeur départemental du SDIS à venir rendre visite à notre CPI en particulier ses locaux .

- D'une réunion préfectorale tenue le 16 octobre 2023 afin d'obtenir un bilan du dispositif «France Service, et les retours sur le fonctionnement (mise en place de charte des bonnes pratiques, d'un référentiel métier...). Cette réunion a permis également d'informer de la création d'un poste d'animateur départemental France Service lequel aurait pour mission principale d'accompagner les structures labellisées de son territoire, en instaurant des animations régulières en favorisant le partage des bonnes pratiques. Ce poste semble intéresser l'une de nos deux animatrices. Avant de postuler, elle doit obtenir l'accord de la structure qui l'a embauchée, à savoir notre commune ; laquelle bénéficierait d'une aide annuelle de 50 000.00€ . Néanmoins, certaines questions restent en suspens (localisation du poste, délai de recrutement, niveau de rémunération, véhicules pour les déplacements) et dont les réponses restent nécessaires avant de donner l'aval à l'employée pour postuler.

6.INFORMATIONS QUESTIONS DIVERSES – COMMUNICATIONS

* Le premier adjoint donne ensuite les informations suivantes, sur:

- le rendez-vous au monument aux Morts pour la célébration du 11 novembre à 11 heures.

- les commissions à venir : * animation lien social pour finaliser le repas et colis au profit des aînés, l'organisation d'une dégustation à la MFR. Lundi 13 novembre

* voirie mardi 14 novembre

La date du prochain conseil municipal est fixée au mardi 5 décembre prochain

Il laisse la parole aux conseillers municipaux :

Mme Aurore CRETIN relaye la demande d'une administrée pour la pose d'un panneau indicateur pour signaler le lieu de son activité. Réponse lui est faite qu'elle fasse une demande écrite qui sera étudiée

M. Alain CLEMENT réitère la demande de M.Parizot pour la plantation d'un arbre (érable ou tilleul) au lotissement »le clos de la lauve » à l'angle de sa propriété, direction chemin du Malaquin

Plus personne ne sollicitant la parole, la séance est levée à 22h45.

Monsieur Alain CLEMENT

Secrétaire

Monsieur Cyril VACHON

Premier adjoint

En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal lors de la présente séance a été affichée à la mairie le 14 novembre 2023.